

Analyse d'engrais de recyclage



Analyse d'engrais de recyclage : contrôle-qualité important

Environ 1 300 000 tonnes de déchets biogènes ont été fermentés ou compostés dans toute la Suisse en 2015. Les produits ainsi obtenus (digestat et compost) représentent ainsi une part importante des engrais utilisés. Le recours aux engrais de ferme et de recyclage permet de fermer les cycles des nutriments de manière pertinente. Les matières premières utilisées peuvent varier fortement. Par conséquent, les teneurs en nutriments dans les produits finis présentent également de fortes variations. L'analyse régulière de l'engrais de recyclage est indispensable pour une saisie correcte des flux des nutriments. Le monitoring des polluants présents dans les produits fertilisants garantit que l'utilisation des produits ne doit pas faire craindre de répercussions négatives pour l'environnement.



Un prélèvement correct : la base pour des résultats d'analyse pertinents

Un prélèvement représentatif est très important pour obtenir un bon résultat d'analyse. Le lbu met à disposition gratuitement des bouteilles PET d'un litre pour le transport des échantillons. Vous pouvez renvoyer les échantillons gratuitement au laboratoire à l'aide d'une étiquette-adresse préaffranchie. Le lbu réalise des analyses d'engrais de recyclage chaque semaine.



Analyse fiable

L'analyse des engrais de recyclage détermine les teneurs en nutriments (azote, nitrate, ammonium, phosphore, potassium, calcium, magnésium et soufre) et en métaux lourds selon l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques. Les résultats portent aussi bien sur la matière sèche que sur l'échantillon frais. Nous figurons sur la « Liste des laboratoires reconnus pour le contrôle des engrais organiques », qui est publiée par l'autorité d'enregistrement engrais de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).



Interpretation

Les résultats des analyses sont comparés aux valeurs de références de la Directive Suisse 2010 de la branche sur la qualité du compost et du digestat. Cela permet de mettre en évidence les différentes qualités du produit.



Avantages

L'analyse des produits finis est prescrite par la loi pour les installations de biogaz et de compostage. Avec les analyses du lbu, vous remplissez vos obligations facilement, rapidement et de manière avantageuse. Sur demande, les résultats sont saisis dans la base de données CVIS des cantons et de l'OFAG. Profitez de nos prestations complémentaires : des conseils professionnels et indépendants et la prise en charge gratuite des échantillons « pick@home ».

Plus d'informations sur notre offre et les coordonnées de commande du matériel d'échantillonnage sur www.lbu.ch.

